

VERSION LATINE ET COURT THÈME

ÉCRIT : ÉPREUVE D'OPTION

Benjamin Goldlust, Jean Trinquier

Coefficient : 3 ; durée : 5 heures

191 candidats ont passé cette année l'épreuve d'option de version latine couplée à un court thème. La moyenne de l'ensemble de l'épreuve se situe à 10,02, et 24,06% des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 14, ce qui veut dire que l'épreuve a été convenablement réussie par une proportion significative de candidats.

I. Version

Le jury avait choisi cette année une version extraite de l'*Héroïde* X d'Ovide (vers 34-60), qui est une lettre fictive d'Ariane à Thésée, écrite en distiques élégiaques. La version a parfaitement rempli son office en ce qu'elle a permis de classer et de départager sans difficulté les candidats, même les meilleurs, sans faire perdre pied aux candidats dont les connaissances étaient plus fragiles ; très rares en effet ont été les candidats qui ont perdu le fil du texte. Le jury est globalement satisfait des versions qu'il lui a été donné de lire cette année. Elles montrent que la très grande majorité des optionnaires en lettres classiques maîtrisent correctement l'exercice et ont des connaissances solides en latin. Avec un bonheur bien sûr inégal, les candidats ont globalement évité de décalquer servilement les structures syntaxiques du latin et ont su montrer dans leur traduction qu'ils avaient véritablement saisi le sens de ce qu'ils traduisaient. Il est juste à regretter que l'analyse syntaxique, qui ne posait pas ici de problèmes insurmontables, n'ait souvent pas été conduite avec une attention et une précision suffisantes ; le jury rappelle aux candidats qu'entrevoir le sens d'une phrase ou d'une proposition ne dispense nullement de comprendre le détail de la construction. Même si la version ne présentait pas de difficultés majeures, elle n'en exigeait pas moins une bonne connaissance de la morphologie et de la syntaxe latines, notamment en ce qui concerne les emplois du subjonctif (subjonctif délibératif en concordance présent ou passé, potentiel du passé). Certains candidats ont été handicapés par leur manque de fréquentation de la poésie latine en général et par leur peu de familiarité avec la poésie élégiaque, son lexique et ses thèmes en particulier.

Dans le passage proposé à la sagacité des candidats, Ariane adressait à Thésée le récit de ce qu'elle avait fait et ressenti après avoir constaté son départ et s'être dans un premier temps évanouie. Ce récit est clairement structuré en trois temps : 1) appels, puis signes adressés au vaisseau qui s'éloigne, 2) désarroi d'Ariane sur le rivage après la disparition du navire, 3) douleur d'Ariane devant son lit déserté. Le récit est fait au parfait, à l'imparfait et au présent de narration, jusqu'au moment où le récit rejoint, semble-t-il, le présent de la composition de la lettre, laissant place à un monologue délibératif, dont le dernier distique ne marque que le tout début. L'histoire, célèbre et promise à une postérité multiforme, était

manifestement bien connue des candidats, qui ont juste eu du mal, pour certains, à accepter le fait qu'Ariane est convaincue d'avoir été abandonnée seule sur une île absolument déserte ; il ne fallait donc pas traduire les formes médio-passives *excitor* (« je me réveille ») et *ferar* (« me porter », « aller ») par des verbes à l'actif avec un sujet indéfini (« on me réveille », « on me transporte ») qui faisait malencontreusement intervenir un autre acteur.

Le premier vers ne posait pas de problème, à condition de respecter le temps de *excitor*, de montrer dans sa traduction qu'on avait bien compris qu'Ariane reprenait conscience après un évanouissement et de ne pas disjoindre le groupe *summa...uoce* ; l'adjectif *summa*, dont il fallait respecter le degré dans la traduction, n'indiquait pas la hauteur de la voix – Ariane n'appelait pas Thésée d'une voix suraiguë – mais son volume ou sa puissance. Le deuxième vers a donné lieu à un certain nombre d'erreurs d'identification : *fugis* ne pouvait être une forme de parfait, ce qu'indiquaient à la fois la quantité de la première syllabe – l'hexamètre commençait par un dactyle, comme on pouvait s'en apercevoir en scandant le vers – et la désinence de la deuxième personne du singulier ; *scelerate* était une forme de vocatif, *reuertere* un impératif à la deuxième personne du singulier, de forme passive, du verbe déponent *reuertor*. Il fallait également veiller à la correction du français dans la proposition incise : postposition du sujet, absence de guillemets dans le cas d'une incise brève, au besoin présence d'un accent euphonique (« m'écricé-je », et non « m'écricje »). Ariane invitait ensuite Thésée à faire faire demi-tour (« changer de cap » ou « virer de bord » étaient insuffisants, car ces actions ne permettaient pas forcément de ramener l'infidèle à son point de départ) à son navire (ou terme équivalent, à l'exclusion de « radeau », qui était ici un franc faux sens). Le genre grammatical du substantif *ratis* était fourni par le lemme du dictionnaire, ce qui permettait de comprendre le pronom *illa* (nominatif singulier, comme la scansion fixe de la seconde moitié du pentamètre l'indiquait sans équivoque), auquel il ne fallait pas donner de valeur emphatique. *Numerus* ne désignait pas ici la cadence, mais bien le nombre de personnes présentes sur le navire, que l'on parle de passagers ou d'équipage, comme l'ont bien compris la plupart des candidats.

Le distique suivant a posé bien plus de problèmes aux candidats. Il fallait d'abord comprendre que *haec* renvoyait au discours direct qui précédait et suppléer en conséquence un verbe comme *dixi*. Il fallait ensuite reconnaître dans *quod* non une conjonction de subordination de sens causal, mais bien un relatif neutre au nominatif, sujet du verbe *deerat*, dont l'antécédent non exprimé était le complément d'objet direct du verbe *replebam* ; les candidats étaient bien sûr tout à fait libres de s'éloigner du mot à mot, à condition de bien respecter le sens (par exemple « quand ma voix me faisait défaut... »). Il fallait enfin comprendre que *plangor* et *uerbera* s'éclairaient mutuellement, sans qu'il faille pour autant les traduire par le même mot : il s'agit de coups qu'Ariane se donnait à elle-même, en se frappant de ses propres mains (et non à coups de fouet, comme certains l'ont pensé avec une pointe de cruauté), expression traditionnelle du deuil et de l'affliction dans l'Antiquité. Dans le pentamètre, *cum* n'était pas conjonction de subordination, mais préposition, régissant le groupe « *uerbis ... meis* ». Quant à la forme surcomposée *mixta fuere*, elle n'était qu'un équivalent de la forme de parfait plus courante *mixta sunt*.

L'interprétation de la proposition initiale de l'hexamètre suivant était également un peu délicate. Il convenait de donner à la conjonction *si* le sens de « pour le cas où » et de reconnaître dans la forme *audires* non un irréel du présent, mais un potentiel du passé, ce qui

donnait la traduction suivante : « pour le cas où tu ne pouvais pas m'entendre ». Cette proposition était suivie, de façon complémentaire, en jouant de l'opposition traditionnelle de l'ouïe et de la vue, par une proposition finale introduite par *ut*, qui n'a pas toujours été correctement identifiée. Le pentamètre constituait bien sûr la principale, dont le sujet était le substantif *manus*, noyau d'un groupe nominal augmenté d'un participe passé apposé, *iactatae*, du verbe *iactare*, dont il fallait respecter la valeur fréquentative. Pour ce qui est de l'adverbe *late*, le jury a admis qu'il soit rattaché aussi bien à *iactatae* qu'à *dedere* (forme de *dare*, et non de *dedere*). Dans le vers suivant, la plupart des erreurs sont venues d'une mauvaise identification du cas du groupe *longae uirgae*, qui n'est pas un génitif, mais un datif complément du verbe *imponere* (datif d'intérêt ou de destination à la place d'un accusatif prépositionnel, suivant une alternance fréquente avec un verbe composé comme *imponere*) ; dès lors, *uirga* ne pouvait que signifier « baguette », « branche », et non « bande colorée », pour ne rien dire des confusions avec le substantif *uirgo*. Le plus simple était de considérer le participe futur évidemment actif *admonitura* comme un neutre pluriel apposé à *uelamina*, même s'il n'était pas impossible d'y voir un nominatif singulier apposé au sujet. La forme *oblitos* était un participe substantivé régissant un complément au génitif (*mei* est le génitif du pronom personnel *ego*), et non le verbe d'une proposition infinitive elliptique. Il convenait enfin de faire porter *scilicet* sur *oblitos* – soit Ariane ne veut pas croire que Thésée ait pu l'abandonner délibérément, soit elle n'écarte cette possibilité qu'ironiquement – et non sur *admonitura*, une construction qui ne présentait guère d'intérêt.

Après avoir été hors de portée de voix, Thésée était désormais hors de vue, comme l'indiquait le vers suivant, qui marquait une légère accélération du récit, en présentant l'action suivante comme déjà acquise : « et déjà tu étais (valeur résultative du plus-que-parfait) dérobé/ tu t'étais soustrait à ma vue ». Pour comprendre l'articulation entre l'hexamètre et le pentamètre, il fallait être sensible au jeu des adverbes de temps, *tum denique*, puis *ante*. Le pentamètre expliquait pourquoi Ariane se mettait *seulement alors* à pleurer : c'est parce que « [ses] joues (ou éventuellement ses yeux, comme cela était suggéré par le lemme du dictionnaire), *genae*, délicates (*molles* est une épithète de nature) avaient été auparavant (*ante*, adverbe, doit porter sur *torpuerant*) paralysées par la douleur » ; en aucun cas, on ne pouvait faire de *dolore*, qui est un ablatif de cause, le régime d'une préposition *ante* qui se construit bien sûr avec l'accusatif.

Pour traduire correctement le distique suivant, qui s'attardait sur la motivation des pleurs versés par Ariane, il convenait de reconnaître dans *facerent* un subjonctif délibératif à l'imparfait, en concordance passé (« que pouvaient faire... »), de comprendre que le groupe *mea lumina* (« mes yeux », selon un sens de *lumina* qui est fréquent en poésie) était le sujet non seulement de *flerent*, employé ici transitivement (*me flerent*, « pleurer sur mon sort » plutôt que « me pleurer »), mais aussi de *facerent* et de *desierant*, et enfin de se souvenir de la construction de *potius quam* en latin, qui est suivi non d'un infinitif, mais d'un verbe conjugué. Par manque de familiarité avec le lexique latin, la forme *desierant*, du verbe *desino* (« cesser de »), a été trop souvent confondue avec une forme du verbe *desidero*.

Ariane abandonnée ne se contentait pas de verser force larmes. Les deux distiques rapportaient les actions contradictoires que le désarroi dicte à Ariane : cette dernière est partagée entre une agitation désordonnée, qui l'apparente à une Bacchante, et une prostration assimilée à une pétrification, qui transforme la jeune fille à la fois en une statue figée dans une

expression pathétique, suivant le goût contemporain, et en nouvelle Niobé. Dans le premier distique, le groupe *diffusis...capillis* était un ablatif de qualité plutôt qu'un ablatif absolu. Ariane est comparée ensuite à une bacchante, *Baccha*. L'omission de *talis* – (*talis*) *qualis* ... *Baccha* – a induit quelques candidats en erreur. Il ne fallait pas non plus disjoindre *concitata* de *ab Ogygio...deo*, qui est un complément d'agent : « mise en transe par le dieu d'Ogygès/le dieu thébain » (qui est bien Bacchus, même s'il valait mieux conserver dans sa traduction l'érudite et allusive périphrase). L'hexamètre suivant ne posait pas de difficulté, à condition de se donner la peine d'identifier correctement les formes : *frigida* ne pouvait en aucun cas être rattaché à l'accusatif neutre *mare* (*mare prospiciens*) ou à l'ablatif neutre *saxo*, même si Ariane et son rocher, anticipant sur le vers suivant, partageaient une même froideur ; il ne pouvait s'agir que d'un nominatif féminin singulier, apposé au sujet du verbe *sedi*, qu'il fallait rapporter non au verbe *sidere* (parfait *sidi* ou *sedi*, « s'asseoir »), mais au verbe *sedere*, « être assis », comme y invitait au demeurant le cas de *saxo* (ablatif locatif et non accusatif de mouvement). Plus délicate était la traduction du pentamètre suivant. Il convenait de reconnaître un tour comparatif, sans confondre *tam... quam* avec le tour consécutif *tam ... ut*, et partir du mot à mot suivant : « et autant mon siège était une pierre (il fallait suppléer le verbe *esse* dans la proposition comparative introduite par *quam* et faire de *sedes* le sujet, de *lapis* l'attribut du sujet, par symétrie avec la principale), autant je fus/j'étais moi-même (*ipsa* ne saurait porter sur le substantif masculin *lapis*) une pierre ». Le jury a valorisé les efforts des candidats qui se sont écartés intelligemment de ce mot à mot maladroit, en proposant par exemple la traduction suivante : « de pierre était mon siège, pierre à mon tour je devins tout autant ».

Le vers suivant marquait un net changement de perspective : après avoir suivi des yeux le navire de Thésée qui s'éloignait, puis contemplé la mer vide de toute voile, Ariane retournait au lieu de leur intimité passée, qui se réduit à un élément emblématique, le lit, *torus* (et non le « renflement » ou la « saillie »), théâtre de leurs ébats passés, que l'on hésitera cependant à qualifier avec de nombreux candidats de « lit nuptial ». Ce lit était au centre de l'attention dans les quatre distiques suivants. Le récit se faisait au présent de narration, qui ici équivalait moins à un parfait qu'à un imparfait de répétition et qui commandait, comme il est normal en latin, une concordance au passé (*acceperat, exhibiturus erat*) ; il fallait veiller dans sa traduction à la cohérence des temps. Le verbe *repeto* ne signifiait pas ici, comme la suite du texte le montrait sans ambiguïté, « se rappeler », « évoquer le souvenir de », mais bien « regagner », « retourner à », Ariane avivant sa douleur en retournant hanter le *lectus desertus* ou *caelebs*, selon un thème bien représenté dans l'élégie latine. Pour traduire convenablement la suite, les candidats devaient repérer les parallélismes et les oppositions qui organisaient les deux propositions suivantes, étroitement liées par le polyptote verbal, *qui nos acceperat ambos / sed non acceptos exhibiturus erat*. Il s'agissait de deux propositions relatives introduites par le pronom relatif *qui*, lequel n'était pas répété en tête de la seconde proposition. Ariane opposait le passé heureux où le lit réunissait les deux amants à un futur tout différent (la périphrase *exhibiturus erat* exprime ici un futur du passé), où le lit « ne montrerait plus réunis ceux qu'il avait accueillis » ou « ne nous montrerait plus réunis, après nous avoir accueillis », le jury ayant accepté les deux solutions tout en ayant une préférence pour la première ; la négation devait porter sur le verbe conjugué, non sur le participe passé. À condition de repérer la disjonction *tua ...uestigia*, d'éviter la traduction de *uestigia* par

« traces de pas », qui ne convenait évidemment pas ici, et de comprendre convenablement la préposition *pro* (« à la place de » et non « pour »), le vers suivant n'offrait pas de difficultés notables, à l'exception peut-être de la relative elliptique *quae possum (tangere)*, qui a embarrassé plus d'un candidat : il ne fallait pas en faire une relative déterminative (« les traces que je peux toucher », par opposition à d'autres traces qu'Ariane n'aurait pas pu toucher), mais plutôt une relative à sens causal ou restrictif (« étant donné que je peux les toucher », par opposition à ce qu'Ariane ne peut plus toucher, à savoir Thésée en chair et en os, ou encore « autant que je peux les toucher », « dans la mesure où je peux encore les toucher ») ; rappelons à ce propos qu'une relative peut avoir une valeur circonstancielle même avec un verbe à l'indicatif. Malgré l'absence de Thésée, le lit livrait encore des indices de sa présence passée, empreinte laissée par son corps dans le lit et chaleur des couvertures ou du matelas (*strata*) qui persistait après son départ. Le parfait *intepuere* était sans doute ici à comprendre comme un parfait résultatif, indiquant le résultat présent d'une action passée (le corps de Thésée a réchauffé la couche, et la couche est encore tiède).

Les candidats devaient prendre le temps de mener posément l'analyse logique du distique suivant, en prenant garde à la place de la conjonction de coordination *-que*, qui articulait deux propositions, *incumbo* d'un côté, *lacrimis (...) toro manante profusis ... exclamo* (en incise dans le passage au discours direct) de l'autre ; c'est dire qu'il ne fallait pas construire ni traduire *incumbo...toro*, « je m'étends sur le lit ». La série d'ablatifs *lacrimis toro manante profusis* requérait ensuite toute l'attention des candidats, afin de comprendre le rapport entre les deux groupes à l'ablatif, *lacrimis profusis* d'une part, *toro manante* d'autre part. Comme il ne pouvait pas s'agir de deux ablatifs absolus, auquel cas les deux groupes auraient été coordonnés, les candidats devaient partir du principe qu'il existe entre les deux un lien de subordination. Il fallait alors identifier le sens de ce lien de subordination. La clef était fournie par la forme *manante* (du verbe *manare*, et non du verbe *manere*, comme l'ont cru certains), qui devait conduire les candidats à faire de cette forme le verbe d'une proposition participiale (dans le cas contraire, on aurait eu *toro mananti*). Il ne restait plus alors qu'à faire de *lacrimis* un ablatif de moyen complément circonstanciel du verbe *manante*, et de *profusis* un participe apposé au substantif *lacrimis*, « les larmes que j'avais versées/que je versais ».

Le passage au discours direct a été souvent traduit de façon un peu hâtive. Il fallait bien voir, malgré l'incise, que le pronom *te* était le complément d'objet direct du verbe *pressimus* et respecter le temps des verbes : *pressimus* et *uenimus* étaient des parfaits, *discedimus* (« s'éloigner », « partir » et non « se séparer », qui aboutissait à un faux sens) un présent ; outre l'opposition récurrente entre le passé et le présent, la scansion de l'hexamètre permettait aux candidats d'identifier à coup sûr dans *uenimus* (- u u) une forme de parfait, à bien distinguer du présent *uenimus* (u - u). Le jury attendait là encore des candidats un effort de traduction : on n'étreint pas un lit, la traduction paresseuse de *redde duos* par « rends deux » ou « rends nous deux » n'avait pas grand sens en français, et il fallait également s'efforcer de rendre l'épiphore de *ambo*.

Dans le pentamètre, c'est la multiplication pathétique des hyperbates qui a gêné les candidats. Il fallait bien sûr comprendre : *perfide lectule* (vocatif), *ubi pars maior nostri est* ? Il restait à reconnaître dans *nostri* le génitif du pronom personnel *nos*, et dans *maior* (qu'on ne saurait confondre sans autre forme de procès avec *melior*) un comparatif à traduire en français

par un superlatif, dans la mesure où l'on a affaire ici aux deux éléments d'une paire (*Validior manuum dextra est*).

Le dernier distique commençait par deux interrogatives avec des subjonctifs délibératifs, à traduire comme tels et non par de simples conditionnels présents. La forme *cultu* n'était pas une forme de datif (*cultu* à la place de *cultui*), mais bien un ablatif, ce qui devait conduire à donner au verbe *uacare* non le sens de « avoir des loisirs pour quelque chose », mais celui de « être dépourvu de », « être sans ». Pour *cultus*, le jury a admis un large spectre de traductions, allant du concret à l'abstrait, de « cultures » à « civilisation ». Comme souvent, les erreurs se sont multipliées dans la toute fin de la version, les candidats relâchant leur vigilance soit par manque de temps ou par fatigue, soit dans la hâte coupable d'en finir. Le dernier pentamètre a été particulièrement maltraité. Le jury pouvait peut-être espérer que des candidats optionnaires en lettres classiques, rompus à l'exercice de l'improvisé sur Homère, reconnaissent dans l'expression *facta hominum / boum* un calque des expressions homériques et hésiodiques ἀνδρῶν ἔργα / βοῶν ἔργα (voir en particulier *Odyssée*, X, 98 : ἔνθα μὲν οὐτὲ βοῶν οὐτ' ἀνδρῶν φαίνετο ἔργα). La simple analyse morphologique des formes devait, quoi qu'il en soit, conduire les candidats à rattacher le génitif *hominum* au substantif *facta*, qui est sous-entendu dans la première proposition. C'est un cas fréquent de parallélisme où les éléments mis en parallèle, ici *hominum* et *boum*, sont soigneusement exprimés et placés en regard (outre la négation *non*, dont la répétition est nécessaire à l'intelligence de l'ensemble), tandis que les éléments en facteur commun (*uideo*, *ego* et *facta*) sont librement placés dans l'un ou l'autre membre du parallélisme. Il va sans dire que la traduction hélas fréquente de *non ego facta boum* par « je ne suis pas devenue vache » fournissait à l'ensemble de la version une chute des plus malvenues.

Le jury ne veut cependant pas terminer son rapport sur cette note négative. Il se réjouit cette année encore de la bonne tenue d'une bonne majorité de copies, qui témoignent d'un apprentissage régulier et rigoureux des structures et du lexique de la langue latine, d'une familiarité naissante avec les tours et les thèmes de la poésie augustéenne, et parfois aussi, quoique trop rarement, d'une rare aptitude à passer avec bonheur d'une langue à l'autre.

II. Thème

Le jury avait choisi cette année un extrait des *Mémoires d'Hadrien* de Marguerite Yourcenar. Comme tout sujet de thème latin, ce passage permettait de vérifier à la fois la solidité des connaissances syntaxiques des candidats, l'ampleur de leurs connaissances lexicales mais aussi leur sens du français et de la nuance. Très rythmé, écrit dans une langue nerveuse éloignée des grandes périodes oratoires, ce texte comportait des phrases peut-être un peu plus courtes que d'autres sujets de thème puisés dans la littérature du XVII^{ème} ou du XVIII^{ème} siècle. La transposition en latin était relativement aisée, à condition de veiller tout particulièrement aux liens logiques (ou à la subordination, pour construire le cas échéant des phrases complexes) et au respect des règles de la coordination, externe et interne ; le jury invite les candidats à porter une attention scrupuleuse à ces questions.

En ce qui concerne les différentes étapes de l'élaboration d'un thème latin, nous renvoyons au rapport de la session 2014, qui avait plus particulièrement développé ce point. Nous ne ferons ici que quelques remarques de portée générale. La première concerne les constructions absolues, c'est-à-dire l'absence de complément d'objet direct après un verbe

transitif ; un certain nombre de candidats semblent ignorer que ces constructions, qui font solécisme, doivent systématiquement être évitées en thème latin. D'autre part, des erreurs assez nombreuses ont été commises sur le temps (et parfois même sur le mode) utilisé pour les verbes au sein des systèmes conditionnels. Des révisions grammaticales plus approfondies devraient permettre aux candidats de corriger ces fautes courantes. Il en va de même pour les confusions dans l'emploi des pronoms réfléchis et non réfléchis, qui ont donné lieu à beaucoup d'étourderies.

Venons-en à présent au détail de chaque phrase. La première phrase, très courte, n'a posé que très peu de problèmes aux candidats, qui avaient l'embarras du choix pour traduire le verbe « mépriser ». Seul problème repéré : la traduction d'« hommes » par *uiros* (et parfois même *uires*, d'ailleurs), qui fait évidemment faux sens. La phrase suivante constitue un système conditionnel à l'irréel du présent, qui appelle donc, dans la protase comme dans l'apodose, le recours au subjonctif imparfait. Les possibilités étaient nombreuses pour traduire « n'avoir aucun droit, ni aucune raison », que l'on songe au recours à des substantifs (*ius, causa*) employés en fonction de sujet avec un complément de la personne au datif, ou à des adverbes (*iure, recte*) qualifiant un verbe principal comme *posse*. Le jury a accepté toutes les solutions, pourvu qu'elles respectent la syntaxe. Il en est de même pour traduire « essayer de les gouverner » : des constructions du type *nitor* + infinitif, *tempto ut* + subjonctif, *conor* + infinitif, *contendo ut* + subjonctif ou + infinitif, *studeo ut* + subjonctif ou + infinitif, *experiri ut* + subjonctif ou + infinitif étaient, parmi de nombreuses possibilités, des solutions parfaitement acceptables. La phrase suivante (« Je les sais vains... ») a suscité deux types de fautes. Rappelons d'abord que le verbe principal de cette phrase (« savoir ») est un verbe d'opinion et qu'il appelle à ce titre une proposition infinitive. Aussi ne pouvait-on se contenter d'un simple décalque du français, du type *scio eos uanos...*, et omettre le verbe de la proposition infinitive. En ce qui concerne maintenant la longue série d'adjectifs, les candidats devaient veiller à n'en omettre aucun et à les coordonner correctement : l'enclitique *-que* doit s'accoler au dernier terme de l'énumération, qui est alors le seul à ne pas être en asyndète, tandis que la conjonction de coordination *et* doit au contraire être répétée, contrairement à l'usage du français, entre chacun des termes de l'énumération. Pour la traduction de la séquence « capables de tout », le jury a considéré qu'à partir du moment où les candidats choisissaient d'utiliser l'adjectif *idoneus* suivi de *ad* + acc, il était en droit d'attendre, derrière la préposition, non pas simplement un complément nominal, mais bien un gérondif, en l'occurrence remplacé par un adjectif verbal (« capables de tout » : *idonei ad omnia facienda*, et non *ad omnia* seul).

La série des trois propositions finales a donné lieu à des erreurs assez nombreuses. Rappelons d'abord que dans les propositions finales, on emploie non seulement le réfléchi direct, comme dans les autres propositions, mais aussi le réfléchi indirect, lorsqu'il faut renvoyer au sujet de la proposition principale. Par conséquent, les candidats qui ont choisi de traduire le verbe « réussir » par une expression du type *alicui omnia prospere eueniunt* devaient veiller à écrire : *ut sibi omnia prospere eueniant* (on préférera cependant, pour traduire « réussir », une expression du type *ad summum peruenire*). La suite de la phrase, « pour se faire valoir, même à leurs propres yeux », reposait la question du réfléchi, puisqu'il fallait cette fois employer le réfléchi direct. Du point de vue du lexique, les solutions étaient nombreuses pour traduire ce passage : les verbes *se uenditare, se iactare, se praedicare, se*

laudare, se attollere, se ostentare étaient acceptables et certains (comme les deux premiers) offraient même l'avantage d'admettre un complément au datif qui permettait de traduire « à leurs propres yeux » (*ut se uel sibi (ipsi) uenditent*), sachant que l'emploi d'une préposition du type *apud* ou *erga* était également envisageable. En revanche, le jury a considéré comme un décalque maladroit toute traduction du type *oculis* (ou *ante oculos*) suivi d'un génitif. Pour la traduction de « tout simplement », qui n'était pas aisée, le jury a accepté *solum, tantum* et même *simpliciter*, tout en préférant nettement l'emploi de *omnino*. L'expression « pour éviter de (souffrir) » pouvait être traduite de façon économique par l'emploi du subordonnant *ne* + subjonctif. Pour ce qui est de « souffrir », le choix de *dolere* était possible, voire souhaitable ; on rappellera simplement qu'après la conjonction de subordination *ne*, de même qu'après *si, nisi, num* et *cum* (répétition), il convient d'employer l'indéfini *quid* plutôt qu'*aliquid* : *ne quid doleat*. Le verbe *pati* étant transitif, les candidats qui y avaient recours devaient le faire suivre d'un complément d'objet direct.

La fin du thème sollicitait l'attention des candidats sur plusieurs points. Il fallait d'abord lier entre elles les différentes propositions, sans faire de la première proposition, « je le sais », une proposition principale commandant des propositions infinitives, ce qui faussait le sens : le pronom « le » est ici anaphorique et non cataphorique, tandis que les deux-points marquent un lien logique de type causal (*nam*). La traduction de « comme eux » a donné lieu à des erreurs assez nombreuses ; il convient de rappeler que le choix d'une proposition comparative elliptique imposait ici le nominatif après la conjonction de subordination. Les candidats devaient ensuite veiller à ne pas traduire littéralement le syntagme « par moments » (*ad tempus, interdum, aliquando* convenaient, *subinde, paulisper* et *quandoque* étaient inexacts ou peu classiques en ce sens) et se garder de placer *quidem* ou *saltem* devant l'adverbe. La fin du thème, « j'aurais pu l'être », devait retenir toute leur attention. Le locuteur considère ici l'existence effective de la possibilité, ce qui entraîne en latin l'emploi d'un indicatif modal ; le jury attendait donc les formes *potui* ou *poteram*. Rappelons que cet emploi de l'indicatif modal vaut essentiellement pour les verbes *posse* (ainsi que pour des verbes de sens voisin ou contraire, du type *licet, aequum est, facile est...*) et *debere* (ainsi que pour les verbes *oportet, decet, melius est...*).

Comme chaque année, la correction du thème a permis au jury de lire un nombre tout à fait rassurant de bonnes ou excellentes copies, fluides et grammaticalement correctes. Comme d'habitude aussi, le thème a permis de rattraper certaines versions moins abouties. Il s'agit donc d'un exercice qui, loin de devoir effrayer les candidats, doit être abordé avec confiance, car il est très sûr pour qui le pratique avec zèle et régularité et sait éviter les étourderies.